



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 142-19

Objet : *RS - Mise à disposition d'un bungalow au bénéfice d'une famille issue de la communauté des gens du voyage sur le terrain du Genevois à Chambéry*

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 142-19

objet **RS - Mise à disposition d'un bungalow au bénéfice d'une famille issue de la communauté des gens du voyage sur le terrain du Genevois à Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Cette compétence comporte l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil, de grand passage et des terrains familiaux locatifs définis dans la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

A ce titre, Grand Chambéry assure la gestion d'un terrain familial provisoire situé rue du Genevois à Chambéry. Suite à l'incendie ayant affecté le bungalow d'une famille sur ce site le 5 juin 2019 et dans l'attente du relogement de celle-ci prévu en 2020, Grand Chambéry propose de lui mettre à disposition, de manière temporaire et à titre gratuit, un bungalow d'une superficie de 30 m² non meublé et jusqu'à présent inutilisé.

Le bénéficiaire aura à charge d'assurer le bien mis à sa disposition au titre de son habitation et de sa responsabilité civile.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise à disposition à titre gratuit d'un bungalow, propriété de Grand Chambéry, d'une superficie de 30 m² à une famille issue de la communauté des gens du voyage, titulaire d'un emplacement sur le terrain familial provisoire du Genevois à Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du bien entre Grand Chambéry et madame Thérèse Presti Perioche ainsi que tout autre acte à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 142-19

Objet de l'acte : RS - Mise à disposition d'un bungalow au bénéfice d'une famille issue de la communauté des gens du voyage sur le terrain du Genevois à Chambéry

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) : convention bungalow GDV

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22669H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22669H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2019

Période d'affichage : du au